



Défaut table salon, demande remboursement de l'acompte

Par **louise1726**, le **07/09/2009** à **18:02**

Bonjour, rn rn J'ai été livré d'une table de salon d'une valeur de 700€ achetée à la foire de Paris. rn J'ai versé un acompte de 200€ rn A la livraison j'ai remarqué qu'il y avait un défaut donc j'ai téléphoné au magasin et demandé à conserver la table et régler 400€+ 100€ dès que l'on m'aura changé la pièce défectueuse, cela en le notifiant sur la facture de livraison. rn La personne a refusé catégoriquement donc je lui ai dit que je n'acceptais pas la table qui est repartie avec les livreurs en notant sur la facture de livraison le problème et le refus de ma demande. rn J'ai envoyé aujourd'hui un recommandé pour annulation de la commande et restitution de mes 200 euros d'acompte. rn Est ce que la loi autorise dans ce cas la restitution ou une partie de l'acompte ou RIEN!!!! rn merci pour votre réponse rn Cordialement rn Louise1726